Le Comité Directeur du Comité Départemental Haute-Vienne Natation s'est réuni en visioconférence le jeudi 21 décembre 2023.

Étaient présents :
Suzanne BÉGUIER
Daniel BÉGUIER
Thierry BELLANGEON
Jacques BOULESTEIX
Benoit BOREL
Nadège CRÉTIEN
Frédéric DARTHOUT
Colette DELHOUME
Nissan DRIF
Pascal GABRIEL
Emmanuel NARDOUX
Cécile ROUSSIN

Étaient absents excusés :
Émeline CHOLET
Françoise COURTIN
Christophe DEMATHIEU
Nathalie FRUGIER
Florence LE QUINTREC
Annabelle NARDOUX
Aurélie PEYRONNET
Mathieu PICARD

Étaient absents non excusés :
Laurent LAMANIVELE
Noémie PAQUET

Invités :
Maël ESCRIBA ALVAREZ (Président de l'ASSJ Natation Glane), représenté par Jacques BOULESTEIX
Noémie MARCHAT (Invité Natation artistique)
Manon CHARBONNIER (Responsable Section ASPTT Water-Polo)

La séance s'est ouverte à 19 h 37.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 28 septembre 2023

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du CODIR du 28 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. État Financier

La situation au bilan à fin novembre 2023 est de 7 957.81 €.
Il reste à percevoir les engagements des dernières compétitions en natation course réalisées depuis le 1er septembre 2023 jusqu'à ce jour, en sus d'un reliquat impayé de l'ASPTT.
Les factures correspondantes seront adressées avant le 31 décembre 2023 aux clubs par Benoit BOREL.
Le Comité informe les membres du CODIR qu'à partir du 1er janvier 2024, la facturation des engagements sera adressée trimestriellement aux clubs et ce, afin d'en rationaliser la gestion.
Interrogées par un membre du CODIR, Nissa DRIF et Cécile ROUSSIN confirment que lesdites factures seront détaillées par meeting/compétition.

La situation prévisionnelle du compte de résultat : - 1 810 € en l'absence de demande de subvention au Conseil Départemental en 2022 pour l'année 2023 faute de projet porté par le Comité.
Un dossier de subvention a été déposé en octobre 2023 au titre de l'année 2024. Le Comité reste dans l'attente de de la réponse apportée et du montant alloué.

À titre d'information, les engagements en Water-polo et Natation Artistique, sont payés à la Fédération ou la Ligue Nouvelle Aquitaine directement, en tant que gestionnaire de la compétition.

3. Tarifs 2024

Les tarifs Natation Course actuellement en vigueur, votés par le CODIR en date du 03 octobre 2019 sont rappelés ainsi que les aménagements décidés pour 2023 à savoir : un cout de l'engagement individuel abaissé à 3.00 € en l'absence de projets menés par le Comité en dehors de la participation à la Coupe des départements.

Les tarifs Natation course pour 2024 sont abordés.
Il est proposé de maintenir les tarifs pratiqués en y intégrant le cout de l'engagement individuel pour la Ligue Espoirs (1 €) et la Lim'cup (2 €).
Les membres du CODIR échangent sur l'intérêt d'instaurer une pénalité pour les forfaits non déclarés, à la suite de leur recrudescence ces derniers mois, l'objectif étant d'avoir un aspect dissuasif et d'amener les entraîneurs à déclarer les forfaits de leurs nageurs.
Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs 2024 repris en annexe.
Tout engagement individuel, relais ou par équipe sera facturé en dehors du ou des forfait(s) déclaré(s), par écrit, au plus tard l'avant vielle du premier jour de la compétition - 20 h 00 ou production d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive de compétition au plus tard 5 jours calendaires suivant la fin de la compétition.
Une pénalité sera applicable en cas de forfait non déclaré en finale sauf en cas de production d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive de compétition au plus tard 5 jours calendaires suivant la fin de la compétition.

La Convention de partenariat avec la Ligue Nouvelle Aquitaine 2023/2024 est présentée aux membres du CODIR. Elle porte sur le versement de 0,75 € par licence enregistrée sous réserves de la réalisation de prérequis exposés tels que la participation des clubs à l'Assemblée Générale de la Ligue et du Comité, Participation à la Coupe des Départements, …). Un versement complémentaire entre 0,50 € et 1,00 € par licence enregistrée est possible sous réserves de la réalisation de projets identifiés dans ladite convention.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à 1 voix « contre », 0 « abstention » et 11 voix « pour » approuve la mise en place de la Convention de partenariat avec la Ligue Nouvelle Aquitaine 2023/2024, bien que le principe même de cette convention interpellent les membres du CODIR étant donné que les clubs fonctionnent en majorité par l'intermédiaire de bénévoles.

Documents annexés au présent procès-verbal :

- CD87_CODIR_2023_12_21_PJ TARIFS 2024 (VD)
- CONVENTION 2023/2024

4. Commission Natation

Water-Polo
Manon Charbonnier, Responsable de la section ASPTT Water-Polo, présente sa discipline, son fonctionnement (bénévoles, entraineurs, officiels, …)
En résumé :

- Section rattachée à l'ASPTT Omnisports avec un bureau dédié
- 120 licenciés, présents sur toutes les catégories d'âge.
  L'arrivée sur le water-polo se fait tardivement, à l'instar de la natation course.
  Sport étant peu médiatisé, le WP tire avantage de la section sportive WP de l'établissement scolaire Léonard Limosin (section sportive rattachée à l'ASPTT Omnipsort, gérée par Charles Suchaud) et du bouche à oreilles.
- 2 équipes Séniors engagées au niveau national, 2 autres au niveau régional, 4 équipes au sein des Championnats Régionaux (U11, U13, U15, U17).

- Entraineurs : Victor Viaud, salarié de l'ASPTT Omnisports (Equipe Séniors N2 et Ecole de natation WP + Jeunes nageurs ayant passé leurs diplômes fédéraux sous l'impulsion de la section.
- Officiels : quelques difficultés rencontrées en l'absence d'accompagnement de la FFN (Table de marque à partir de 16 ans - Officiel B) ; Obligation d'avoir un officiel A rattaché au club pour être eng ; Pierre Charbonnier en formation depuis l'année dernière (formation exclusivement pratique auprès d'arbitres certifiés). Environ 10 jeunes officiels B mais certains ne peuvent pas le faire car encore trop jeunes.
- Bassins : L'Aquapolis + Beaublanc et Limosin (matériel stocké au sein des dits bassins).
- Financement : partenariat privé, manifestions (exemple : vide grenier de noêl
- Actions de communication : Projet de journées « portes ouvertes » : type "Amène ton copain" + Participation aux journées à Saint-Pardoux
- Accueil de matchs internationaux : non récurrent – ne génère pas de retombée pécuniaire significatif (buvette exclusivement à confirmer).
- Calendrier sportif : établis courant septembre-début octobre, sur un calendrier scolaire.

Natation artistique
Noémie MARCHAT, Responsable Natation Artistique du CAPO Limoges Natation présente sa discipline, son fonctionnement (bénévoles, entraineurs, officiels, …) à l'appui du document de présentation annexé au présent procès-verbal.

Document annexé au présent procès-verbal :

- CD87_CODIR_2023_12_21_Natation Artistique_Presentation

Les membres du CODIR échangent sur les difficultés rencontrées par les deux disciplines de faire connaître leur sport ; la possibilité de lier des compétitions Avenir Natation avec des activités Natation Synchro et/ou Water-polo.
Le Comité échangera avec Manon Charbonnier sur les calendriers pour éviter tout conflit de bassin.
Le Comité informe les membres du CODIR sur l'existence d'un type de licence « Découverte » pour permettre une couverture assurantielle des participants. Une communication sera faite aux clubs à l'issue de la présente réunion.
Le Bureau du Comité rencontrera en début d'année Limoges Métropole et L'Aquapolis. Cela sera l'occasion d'appuyer les attentes des clubs et du Comité pour 2025. Il est demandé aux clubs un retour sur les points positifs de L'AQUAPOLIS, les demandes, les projets, … pour avoir une vision un peu plus globale.

Natation course
Il est présenté les 3 projets soumis au Comité par la Commission Course.
Pour rappel, cette commission est composée des entraineurs des 5 clubs de la Haute-Vienne lesquels se sont réunis le 14 octobre 2023 pour les synthétiser.

Document annexé au présent procès-verbal :

- CD87_CODIR_2023_12_21_PJ COMMISSION COURSE

Les membres du CODIR échangent sur l'envie de chaque club de participer ; l'impact de ses projets sur la mise à disposition de leurs entraineurs salariés gratuite ou non ; l'impact sur la Convention de partenariat avec la Ligue.
Une quatrième idée émerge en séance à savoir la réservation de lignes d'eaux à L'AQUAPOLIS au nom du Comité pour certaines périodes de vacances scolaires permettant ainsi aux nageurs des 5 clubs de s'entrainer en bassin de 50M, sans nécessairement participer à un stage.
Les membres du CODIR et notamment les Présents de clubs demandent un temps de réflexion.
Le Comité s'engage à transmettre à chaque Président de club ou section ainsi qu'à leurs entraineurs, un document récapitulatif des dits projets, à l'issue de la présente réunion.

Un retour est demandé pour le 31 janvier 2024.
Les membres du CODIR échangent sur les droits FFN et LNA pour l'organisation de compétitions labelisées.

5. Commission Officiels

Emmanuelle NARDOUX, Responsable de la Commission Officiels du Comité présente aux membres du CODIR la répartition des officiels et jeunes officiels sur les 5 clubs (cf. document annexé)
Emmanuelle NARDOUS et Pascal GABRIEL projette d'intégrer une initiation au secourisme lors des formations et recyclages des officiels Juges. Emmanuel NARDOUX se rapprochera des différents organismes compétents localement pour initier ce projet.

Il est rappelé la nécessité pour chaque club de former ses bénévoles et officiels à la gestion du chronométrage (Stramatel, Arès, Quantum) et d'une compétition (Pocket) pour gagner en autonomie et permettre une rotation des bénévoles à ces postes et autour des bassins. C'est une nécessité pour organiser des compétitions.
Aujourd'hui sont identifiés :
STRAMATEL :
ASSJ : Jacques BOULESTEIX
CAPO : Daniel BÉGUIER ; Nadège CRETIEN
DA : Pascal GABRIEL
NAC : Laetitia BELLANGEON
ARES :
ASSJ : Jacques BOULESTEIX
CAPO : Daniel BÉGUIER ; Nadège CRETIEN
QUANTUM :
CAPO : Nadège CRETIEN
DA : Pascal GABRIEL
POCKET :
ASPTT : Benoit BOREL (en formation)
ASSJ : Cécile ROUSSIN ; Michel TROCQUE (en formation)
NAC : Laetitia BELLANGEON ; Thierry BELLANGEON ; Sylvain RIFFAUD (en formation) ; Axel VOISARD
CAPO : Daniel BÉGUIER ; Nadège CRETIEN ; Nissa DRIF ; Aurélie PEYRONNET
DA : Pascal GABRIEL

Emmanuel NARDOUX fait un retour sur la Commission Régionale des officiels du 19 décembre 2023

- Validation d'Emmanuel NARDOUS sur listes FFN
- Cooptation de Pascal GABRIEL en tant que nouveau membre de ladite Commission
- Adoption de l'achat de tee-shirt les jeunes officiels
- Discussion pour équiper tous les officiels. Jacques BOULESTEIX propose de faire une demande auprès du CODIR de la LNA.

Pascal GABRIEL revient sur les disqualifications des Avenirs (9 ans et moins). La Commission Régionale des officiels préconise d'avoir de la bienveillance sur les 1ères courses/compétitions. L'idée n'est tout de même pas de disqualifier systématiquement les avenirs, mais d'être capable de les sanctionner si les fautes se reproduisent ou selon le type de faute.
Les membres du CODIR reviennent sur les disqualifications de Benjamins et Avenirs liées aux vêtements techniques. Il est nécessaire que les entraineurs rappellent aux parents et aux nageurs ce point de règlement.

En 2024, Cécile ROUSSIN établira un état statistique de la présence des officiels par club.

Les membres du CODIR échangent sur la nécessité de demander à certains nageurs d'officier en même temps qu'ils nagent comme lors du Meeting du NAC où des nageurs non qualifiés en final ont officié l'après-midi. Les clubs peuvent par exemple demander à leurs jeunes officiels – juniors d'officier aux interclubs Avenirs/Benjamins ou lors de compétitions Maîtres.
Il est aussi important d'inviter les parents des nouveaux compétiteurs d'officier.

Document annexé au présent procès-verbal :

- CD87_CODIR_2023_12_21_Commission Officiel

6. Commission Matériel

Jacques BOULESTEIX est l'interlocuteur dédié du Comité pour tous besoins en matériel en vue de la tenue des compétitions en Natation Course. En cas d'indisponibilité de Jacques, Cécile ROUSSIN et ensuite les autres membres du Bureau du Comité sont en appui.
Un mail a adressé en ce sens aux Présidents de Clubs le 27 novembre 2023 avec un fichier Excel comportant deux onglets. Le premier liste le matériel utile et nécessaire que le Comité peut mettre à disposition. Il pourra servir pour identifier les besoins des clubs. Un second onglet porte sur les besoins "humains" liés à la gestion administrative et informatique d'une compétition.

7. Questions Diverses

Absence de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 59.

Fait à Limoges, le 21 décembre 2023

Benoit BOREL, Secrétaire du Comité